

Marine marchande—Loi

s'acquitte naturellement de ces tâches. Beaucoup de ces services seront maintenant supprimés en raison des restrictions imposées par le gouvernement et le président du Conseil du Trésor et à cause des dispositions de ce projet de loi.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Comme il n'y en a pas, le débat se poursuit. La parole est à la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler brièvement de la mesure législative à l'étude. Je m'intéresse toujours particulièrement aux questions maritimes, car ma circonscription entoure le port de Vancouver. De nombreux électeurs de Vancouver-Est travaillent au port ou dans des activités liées au transport maritime ou à la pêche.

Je me limiterai aux aspects du projet de loi qui semblent avoir des conséquences importantes pour les habitants de Colombie-Britannique. De nombreux députés ont parlé de l'Est et de la voie maritime. C'est pourquoi je voudrais me concentrer sur l'Ouest. J'ai dit les aspects qui semblent avoir des conséquences, parce que le libellé est plutôt vague. Il est difficile de savoir ce que seront les conséquences. Cette mesure a des aspects positifs, mais, pour des secteurs comme la voie maritime, elle pourrait être désastreuse, comme l'ont fait remarquer mes collègues. Peut-être que certains articles devraient être plus précis et plus rigoureux.

Nous estimons que de nombreux aspects du projet de loi représentent un progrès même si nous aurions aimé voir les politiques énoncées de façon plus détaillée.

• (1630)

C'est un changement par rapport à la politique de déréglementation du parti progressiste conservateur et également du parti libéral. Ce projet de loi semble favoriser la réglementation plutôt que le déréglementation, qui semble pourtant être la politique du gouvernement pour tous les modes de transport.

M. Forrestall: Une meilleure réglementation.

Mme Mitchell: Nous espérons que la réglementation sera meilleure, mais pas nécessairement. Voilà un aspect que nous tenons à préciser. Le projet de loi prévoit au moins de réglementer le transport des produits dangereux à bord de navires marchands, ce dont je me réjouis. Néanmoins, nous aurions aimé qu'il apporte plus de précisions.

A l'instar de tous ceux qui habitent dans le voisinage du port de Vancouver, je me fais beaucoup de souci à ce sujet. Nous vivons en effet dans un milieu très menacé par suite du transport sur terre, sur mer, et parfois dans les airs de produits de toutes sortes, y compris certains qui sont extrêmement dangereux. Nous aurions aimé que le projet de loi précise davantage les mesures de sécurité. Je prie le ministre d'examiner la question et de nous assurer que les mesures de sécurité seront revues et rendues plus rigoureuses.

Si le projet de loi nous dit que le gouverneur en conseil pourra établir un règlement pour assurer la sécurité des citoyens, il ne nous en dit guère plus. La sécurité pour ce qui est du transport de cargaisons dangereuses suscite, je l'ai dit,

bien des inquiétudes dans le port de Vancouver. Je voudrais en donner un exemple. Deux ou trois fois par an, un navire à destination du Japon, dont les cales sont remplies de gaz de pétrole liquéfié passe tranquillement dans le port de Vancouver. C'est un navire de 40,000 tonnes qui transporte du propane très explosif. Il passe sous un des deux ponts les plus étroits où le trafic est intense. Lorsqu'on y réfléchit bien, on se rend compte que ce navire transporte une matière très explosive et très dangereuse, mais ce n'est qu'un des nombreux navires qui transportent des matières dangereuses.

De toute apparence, le gouvernement n'a pas consulté les groupes concernés avant de rédiger ce projet de loi. Il a passé le plus clair de l'année dernière à dire et à répéter qu'il comptait consulter tous les groupes concernés avant de modifier des lois et de présenter de nouveaux projets de loi. Pourtant, chaque fois que nous examinons un projet de loi, nous avons l'impression que les groupes directement touchés n'ont pas été consultés. Nous voulons sincèrement savoir ce que les gens du port de Vancouver pensent de ce projet de loi. Nous avons téléphoné à des propriétaires de bateaux de pêche et ils ne savaient pas que le gouvernement avait préparé un projet de loi. Ils étaient très surpris, très inquiets, et ils voulaient savoir ce qu'il prévoyait. Nous avons également téléphoné au syndicat des pêcheurs et on nous a dit la même chose. Nous avons téléphoné à l'Association internationale des débardeurs et magasiniers, le syndicat des débardeurs, et elle n'avait pas entendu parler du projet de loi. Bon nombre de ses membres sont au chômage; environ 2,000 débardeurs occasionnels sont incapables de trouver du travail. L'Association voulait savoir immédiatement quelle incidence le projet de loi aurait sur les frais de transport et, avec le temps, sur les emplois de ses membres. Nous avons également téléphoné à la mairie de Vancouver qui a un comité économique spécial qui s'intéresse de très près au transport maritime et aux questions annexes. Personne n'avait entendu parler du projet de loi. Nous avons téléphoné en outre à la Vancouver Waterfront Coalition. C'est un bon organisme qui regroupe la plupart des groupes communautaires représentants des quartiers situés du côté du port qui donne sur la ville de Vancouver. Cette coalition englobe également tous les syndicats maritimes. Elle est très forte. Elle examine toutes les questions qui concernent le port, surtout son incidence sur les agglomérations avoisinantes et sur les emplois. Cette coalition n'avait entendu parler de rien; elle n'avait pas entendu un mot sur ce projet de loi. Pourquoi ne l'a-t-on pas consultée? Nous avons aussi contacté le Pacific Coast Maritime Council, un conseil de tous les syndicats maritimes à l'échelle de la Colombie-Britannique, et pas seulement de la région de Vancouver. Il n'en avait pas entendu parler. Et même certains des dirigeants du port de Vancouver que nous avons contactés ne savaient pas que ce projet de loi allait être présenté. Qu'est-ce que c'est que ce genre de consultation? Il serait tout de même important d'informer ces groupes de la présentation d'un tel projet de loi. Il semble que ce serait quand même une bonne idée de consulter ces groupes avant la présentation du projet de loi et lors de son étude par le comité. Pourtant, aucun d'entre eux n'en avait entendu parler. Nous trouvons cela regrettable.